



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DE LA VILLE DE MUNSTER
68140**

2^{ème} trimestre 2021

Les actes complets peuvent être consultés au secrétariat de la mairie de MUNSTER.

Affiché le 29 juillet 2021

Pierre DISCHINGER
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Dischinger', is written over the printed name and title.

SOMMAIRE 2^{ème} TRIMESTRE 2021

2^{ème} TRIMESTRE 2021	Pages
Séance du conseil municipal du 12 avril 2021	3 à 8
Séance du conseil municipal du 27 mai 2021	9 à 17
Séance du conseil municipal du 28 juin 2021	17 à 20
Arrêtés du Maire	21 à 22

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
12 avril 2021	<u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le mode de désignation proposé ; DE DÉSIGNER Monsieur WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.	-
12 avril 2021	<u>Informations brèves du Maire</u> <u>Centre de vaccination de MUNSTER</u> <u>Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER</u>	-
12 avril 2021	<u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2021</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le procès-verbal modifié de la séance du 25 mars 2021.	-
12 avril 2021	<u>Administration générale</u> <u>Délibération : Prise de la compétence mobilité par la CC Vallée de Munster</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ACCEPTER le transfert de compétence « mobilité à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.	14/04/2021
12 avril 2021	<u>Délibération : Décompte du temps de travail des agents publics</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE MAINTENIR, à partir du 1^{er} janvier 2022, que le décompte de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.	14/04/2021

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
12 avril 2021	<u>Délibération – Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Complément</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ACCEPTER le rajout du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux dans le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) selon les conditions citées ci-dessus.	14/04/2021
12 avril 2021	<u>Finances</u> <u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u> <u>Information : Section de fonctionnement</u> Le conseil municipal : PREND CONNAISSANCE de l'information sur la section de fonctionnement.	14/04/2021
12 avril 2021	<u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u> <u>Délibération : Acquisition d'une collection de cartes postales, de photos et de documents historiques sur la Ville et la Vallée de Munster</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ACQUERIR la collection de cartes postales, photos et documents historiques, issus de la collection personnelle de M. DIERSTEIN Jean-Michel, domicilié à 68230 ZIMMERBACH, 5 rue du Président Léon Siben, au prix de 2 800 € (deux mille huit cent euros) ; D'INSCRIRE le crédit nécessaire à cette acquisition au budget primitif 2021 de la Ville, section de fonctionnement, compte 6182 « Documentation générale et technique ».	14/04/2021

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																														
12 avril 2021																																
<u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u>																																
<u>Délibération : Fiscalité directe locale</u>		14/04/2021																														
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :																																
- DE FIXER le produit de la fiscalité directe locale à 1 530 666 €, avec un maintien des taux communaux des deux taxes locales au niveau de 2020 :																																
<table><tr><th>Taxes</th><th>Bases prévisionnelles provisoires 2021</th><th>Evolution des bases 2021/2020</th><th>Taux 2021</th><th>Produit attendu pour 2021</th></tr><tr><td>Taxe foncière bâti</td><td>5 780 000,00</td><td>- 5,77%</td><td>26,90%</td><td>1 554 820,00</td></tr><tr><td>TF bâti (coefficient correcteur)</td><td></td><td></td><td></td><td>- 99 096,00</td></tr><tr><td>Taxe foncière non bâti</td><td>30 500,00</td><td>0,00%</td><td>85,27%</td><td>26 007,00</td></tr><tr><td>Taxe d'habitation (résidences autres que principales)</td><td></td><td></td><td>Pas de vote</td><td>48 935,00</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td></td><td></td><td>1 530 666,00</td></tr></table>			Taxes	Bases prévisionnelles provisoires 2021	Evolution des bases 2021/2020	Taux 2021	Produit attendu pour 2021	Taxe foncière bâti	5 780 000,00	- 5,77%	26,90%	1 554 820,00	TF bâti (coefficient correcteur)				- 99 096,00	Taxe foncière non bâti	30 500,00	0,00%	85,27%	26 007,00	Taxe d'habitation (résidences autres que principales)			Pas de vote	48 935,00	TOTAL				1 530 666,00
Taxes	Bases prévisionnelles provisoires 2021	Evolution des bases 2021/2020	Taux 2021	Produit attendu pour 2021																												
Taxe foncière bâti	5 780 000,00	- 5,77%	26,90%	1 554 820,00																												
TF bâti (coefficient correcteur)				- 99 096,00																												
Taxe foncière non bâti	30 500,00	0,00%	85,27%	26 007,00																												
Taxe d'habitation (résidences autres que principales)			Pas de vote	48 935,00																												
TOTAL				1 530 666,00																												
12 avril 2021	<u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u> <u>Délibération : Ressources humaines</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le tableau des effectifs figurant à l'annexe C1 du document budgétaire ; DE RECONDUIRE la délibération prise le 9 décembre 1997 au sujet de l'octroi du complément de rémunération ; DE RECONDUIRE les avantages sociaux annexes dont les tarifs ont été votés par le conseil municipal en date du 17 décembre 2020.	14/04/2021																														

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
12 avril 2021	<u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u> <u>Délibération : Subventions à verser</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des conseillers présents (Madame SCHMITT et Monsieur FINANCE n'ont pas pris part au vote et au débat) : D'APPROUVER l'état des subventions proposées à l'annexe B1.7 du document budgétaire ; DE MAINTENIR la subvention aux écoles de musiques formant de jeunes munstériens à 80 € par élève et par an ; DE VERSER aux associations sportives formant des jeunes licenciés sportifs une subvention équivalente à celle versée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).	14/04/2021

12 avril 2021

Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER

14/04/2021

Délibération : Procédure des AP/CP – Travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école élémentaire – Révision des montants

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

D'ACTUALISER comme suit les chiffres de l'AP/CP concernant les travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école élémentaire :

Autorisation de programme

INVESTISSEMENT	
- Etudes et maîtrise d'oeuvre	129 000,00 €
- Travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école Primaire	987 300,00 €
FINANCEMENT	
- Subvention DETR	280 500,00 €
- Autofinancement	835 800,00 €

Crédits de paiement

	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
INVESTISSEMENT			
- Etudes et MO	96 000,00 €		33 000,00 €
- Travaux	716 300,00 €	0,00 €	271 000,00 €
FINANCEMENT			
- Subvention DETR	280 500,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autofinancement	531 800,00 €	0,00 €	304 000,00 €

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
12 avril 2021	<u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u> <u>Délibération : Avenant n°2 – Mission maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école élémentaire</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité du Groupe Scolaire de Munster avec le maître d'œuvre Alain BRAESCH, passant le marché à un montant total de 75 647,98 € HT.	14/04/2021
12 avril 2021	<u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u> <u>Délibération : Procédure des AP/CP – Travaux d'aménagement de la voirie, de l'eau pluviale et des réseaux secs - Rue du chemin de Fer</u> Le conseil municipal, après délibération et à la majorité (5 abstentions du groupe Munster Commune d'Avenir) : DE METTRE EN ŒUVRE la procédure des AP/CP pour la part des crédits à inscrire au budget général de la Ville de Munster pour les travaux d'aménagement de la voirie, de l'eau pluviale et des réseaux secs de la rue du Chemin de Fer.	14/04/2021
12 avril 2021	<u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u> <u>Délibération : Versement d'une subvention d'équipement – Commune de SONDERNACH</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE VERSER à la commune de Sondernach une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 € (Mille euros) pour participer à la réalisation d'une aire de jeux pour enfants dans le parc du village ; D'INSCRIRE le crédit nécessaire à cette subvention d'équipement au budget primitif 2021 de la Ville, section d'investissement, compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GPF- Bâtiments et installations ».	14/04/2021

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
12 avril 2021	<u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u> <u>Délibération : Section d'investissement</u> Le conseil municipal, après délibération et à la majorité (5 voix contre de la part du groupe minoritaire Munster Commune d'Avenir) : D'APPROUVER les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de 2021 ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à demander toutes subventions pour les investissements susceptibles d'en bénéficier.	14/04/2021
12 avril 2021	<u>Délibération : Budget primitif 2021 – Ville de MUNSTER</u> Le conseil municipal, après délibération et à la majorité (5 voix contre de la part du groupe minoritaire Munster Commune d'Avenir) : D'APPROUVER le budget primitif 2021 de la Ville de MUNSTER dont la vue d'ensemble par chapitres figure aux pages 7 à 10 du Budget Primitif 2021 – Ville de MUNSTER (voir annexe).	14/04/2021
12 avril 2021	<u>Domaines</u> <u>Délibération : Radiation d'un droit à résolution au n°8 rue des Artisans – Parcelle n° 257 section 14</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE CONSENTIR à la radiation entière et définitive de l'inscription du droit à l'action résolutoire et de la restriction au droit de disposer en garantie de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer sur la parcelle section 14 parcelle 257 et requérir son exécution à tous endroits où elle pourrait figurer ou avoir été transportée ; DE PRÉCISER que les frais de l'acte de radiation seront supportés par la société « SCI DES BOULEAUX » ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.	14/04/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE	
27 mai 2021	<u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le mode de désignation proposé ; DE DÉSIGNER Monsieur WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.	-	
27 mai 2021	<u>Informations brèves du Maire</u> <u>Centre de vaccination de MUNSTER</u> <u>Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER</u>	-	
27 mai 2021	<u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2021</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021.	-	
27 mai 2021		02/06/2021	
<u>Information : Indemnités pour sinistres</u>			
Débiteur	Objet	Indemnité	Observations
Assurances Franck SPIESSER	Candélabre sinistré 14 rue du Gal de Lattre	1 984,00 €	Conforme au montant du sinistre
27 mai 2021	<u>Délibération : Création de l'emploi de chef des ateliers municipaux</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE CRÉER à compter du 01/06/2021 un emploi permanent d'un chef des ateliers municipaux relevant des grades de Technicien Territorial (technicien, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien principal de 1 ^{ère} classe) à temps complet ; L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.	02/06/2021	

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
27 mai 2021	<u>Suite : Délibération : Création de l'emploi de chef des ateliers municipaux</u> DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de vacance d'emploi auprès du CDGFPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ; DE CHARGER Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.	02/06/2021
27 mai 2021	<u>Délibération : Projet Educatif Territorial (PEDT) 2021-2024</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE S'OPPOSER à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. En effet l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses, n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités. Cette disposition, qui ne s'applique nulle part ailleurs en France car non applicable, doit être retirée du texte ; DE S'OPPOSER à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence. Les études de danger obligatoires pour ces ouvrages prennent déjà en compte la probabilité de tous les risques et de tous les événements affectant les digues ;	

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE		
27 mai 2021	<u>Suite : Délibération : Projet Educatif Territorial (PEDT) 2021-2024</u> DE S'OPPOSER au calcul pour la bande arrière digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, ne reflète pas le risque réel et est inapplicable. Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut Rhin alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence ; DE CONSTATER que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivière Haut-Rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI ; D'ÉMETTRE en conséquence, un avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin Meuse 2022/2027.	02/06/2021		
27 mai 2021	<u>Délibération : Transfert de la compétence PLU au niveau de l'intercommunalité</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE NE PAS S'OPPOSER au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au 1^{er} janvier 2021.	02/06/2021		
27 mai 2021		02/06/2021		
<u>Information : Indemnités pour sinistres</u>				
Débiteur	Objet de la dette Motivation de la non-valeur	HT	TVA	TTC
LA TABLE DE LA FERME	Droit d'occupation trottoirs (23 rue de la République) – Année 2019 Poursuites sans effet (inférieur au seuil de poursuite)	30,00 €	0,00 €	30,00 €
TOTAUX		30,00 €	0,00 €	30,00 €

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
27 mai 2021	<u>Délibération : Création de l'emploi de chef des ateliers municipaux</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE CRÉER à compter du 01/06/2021 un emploi permanent d'un chef des ateliers municipaux relevant des grades de Technicien Territorial (technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe) à temps complet ; L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel. DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; DE CHARGER l'autorité territoriale de procéder à la déclaration de vacance d'emploi auprès du CDGFPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ; DE CHARGER Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.	02/06/2021
27 mai 2021	<u>Délibération : Projet Educatif Territorial (PEDT) 2021-2024</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le Projet Educatif Territorial de la Ville de Munster pour la période 2021-2024 et ses annexes ; D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce projet éducatif territorial ainsi que la convention relative aux modalités de mise en œuvre des activités périscolaires, annexée à ce projet ; D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout éventuel avenant résultant de l'évolution des projets des écoles, des programmes ou des rythmes scolaires.	02/06/2021

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
27 mai 2021	<u>Délibération : Consultation du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022/2027</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE S'OPPOSER à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. En effet l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses, n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités. Cette disposition, qui ne s'applique nulle part ailleurs en France car non applicable, doit être retirée du texte ; DE S'OPPOSER à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence. Les études de danger obligatoires pour ces ouvrages prennent déjà en compte la probabilité de tous les risques et de tous les événements affectant les digues ; DE S'OPPOSER au calcul pour la bande arrière digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, ne reflète pas le risque réel et est inapplicable. Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut Rhin alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence ; DE CONSTATER que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivière Haut-Rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI ; D'ÉMETTRE en conséquence, un avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin Meuse 2022/2027.	02/06/2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE		
27 mai 2021	Délibération : <u>Transfert de la compétence PLU au niveau de l'intercommunalité</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE NE PAS S'OPPOSER au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au 1^{er} janvier 2021.	02/06/2021		
27 mai 2021		02/06/2021		
<u>Délibération : Admission en non-valeur – Budget général</u>				
Débiteur	Objet de la dette Motivation de la non-valeur	HT	TVA	TTC
LA TABLE DE LA FERME	Droit d'occupation trottoirs (23 rue de la République) – Année 2019 Poursuites sans effet (inférieur au seuil de poursuite)	30,00 €	0,00 €	30,00 €
TOTAUX		30,00 €	0,00 €	30,00 €
27 mai 2021	Délibération : <u>Modification d'un tarif 2021 – Jetons aire de camping-cars</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE PORTER la valeur d'un jeton de l'aire de camping-cars à 3,00 € en 2021.	02/06/2021		
27 mai 2021	Délibération : <u>Renouvellement du contrat de location du droit de pêche – AAPPMA de Munster</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE RENOUVELER le contrat de location du droit de pêche au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Munster, aux conditions suivantes : • Origine : 1^{er} janvier 2021 • Durée : 9 ans • Redevance annuelle : 350 € l'an D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de location dont un projet figure en annexe.			

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
27 mai 2021	<u>Délibération : Renouvellement de la convention portant occupation du domaine privé – Terrain pour le captage d'une source et le passage de deux conduites d'eau au Gaschney – M. SINDT Lionel</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ACCORDER le renouvellement de cette convention d'occupation au profit de Monsieur SINDT Lionel demeurant à Strasbourg, 17 rue de la Carpe Haute ; DE FIXER comme suit les principales conditions de ce renouvellement : • Origine : 1^{er} janvier 2021 • Durée : 9 ans et terme de la concession au 31/12/2029 • Redevance annuelle (selon tarifs fixés par le conseil municipal) ✓ Captage : 1 captage à 52,50 € (tarif 2021) ✓ Conduite enterrée : 350 ml à 0,21 €/ml, soit 73,50 € (tarif 2021) • Révisions : annuelles, en fonction de l'évolution des tarifs votés par le conseil municipal. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention usuelle dont un projet figure en annexe.	02/06/2021
27 mai 2021	<u>Délibération : Renouvellement de la convention portant occupation du domaine privé – Terrain pour le captage d'une source et le passage d'une conduite d'eau au Breitfirst – M. PIERREZ Yvan</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ACCORDER le renouvellement de cette convention d'occupation au profit de Monsieur PIERREZ Yvan demeurant à Sondernach, 9 rue de l'Emm ; DE FIXER comme suit les principales conditions de ce renouvellement : • Origine : 1^{er} janvier 2020 • Durée : 9 ans et terme de la concession au 31/12/2028 • Redevance annuelle (selon tarifs fixés par le conseil municipal)	02/06/2021

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE														
27 mai 2021	<u>Suite : Délibération : Renouvellement de la convention portant occupation du domaine privé – Terrain pour le captage d'une source et le passage d'une conduite d'eau au Breitfirst – M. PIERREZ Yvan</u> ✓ Captage : 1 captage à 52,50 € (tarif 2021) ✓ Conduite enterrée : 350 ml à 0,21 €/ml, soit 73,50 € (tarif 2021) • Révisions : annuelles, en fonction de l'évolution des tarifs votés par le conseil municipal. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention usuelle dont un projet figure en annexe.	02/06/2021														
27 mai 2021	<u>Délibération : Evolution des modalités de perception des cotisations ouvrant droit à la cueillette d'Arnica et d'autres plantes sauvages sur les hautes-chaumes de la « zone conventionnée Arnica des Hautes Vosges »</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE VALIDER les montants des cotisations à compter de 2021 pour les plantes récoltées, à savoir : <table><tr><th>Plante</th><th>Tarif en € / kg (frais)</th></tr><tr><td>Arnica plante entière</td><td>2,00 €</td></tr><tr><td>Arnica capitule</td><td>3,50 €</td></tr><tr><td>Euphrase</td><td>4,50 €</td></tr><tr><td>Bourgeon d'épicéa</td><td>2,50 €</td></tr><tr><td>Autres plantes*</td><td>2,00 €</td></tr><tr><td>Cotisation minimale</td><td>20,00 €/an</td></tr></table> D'APPROUVER la perception des cotisations par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges pour le compte des communes, et le reversement annuel par ce dernier de la somme collectée selon les principes exposés dans ce qui précède ; DE VALIDER le principe de perception de frais de gestion pour le compte du PNRBV à hauteur de 2 % du chiffre d'affaire collecté ;	Plante	Tarif en € / kg (frais)	Arnica plante entière	2,00 €	Arnica capitule	3,50 €	Euphrase	4,50 €	Bourgeon d'épicéa	2,50 €	Autres plantes*	2,00 €	Cotisation minimale	20,00 €/an	02/06/2021
Plante	Tarif en € / kg (frais)															
Arnica plante entière	2,00 €															
Arnica capitule	3,50 €															
Euphrase	4,50 €															
Bourgeon d'épicéa	2,50 €															
Autres plantes*	2,00 €															
Cotisation minimale	20,00 €/an															

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
27 mai 2021	<u>Suite : Délibération : Evolution des modalités de perception des cotisations ouvrant droit à la cueillette d'Arnica et d'autres plantes sauvages sur les hautes-chaumes de la « zone conventionnée Arnica des Hautes Vosges »</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER la convention 2021-2025 fixant les modalités d'encaissement par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et de reversement aux communes et propriétaires des cotisations ouvrant droit à la cueillette d'Arnica et d'autres plantes sauvages dans la zone conventionnée « Arnica » sur le secteur des Hautes Vosges (voir annexe) ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.	02/06/2021
28/06/2021	<u>Délibération : Adjonction d'un point à l'ordre du jour</u> <u>Délibération : Signature de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain ».</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ACCEPTER cette adjonction sans objection : 5.3 Délibération : Signature de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain ».	-
28/06/2021	<u>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le mode de désignation proposé ; DE DÉSIGNER Madame Monique MARTIN, 1^{ère} adjointe, comme secrétaire de séance.	-

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
28/06/2021	<u>Informations brèves du maire</u> <u>Elections</u> <u>Ecole élémentaire de Munster</u> <u>Centre de vaccination de Munster</u> <u>Nouveaux agents aux services techniques</u>	-
28/06/2021	<u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2021</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021.	-
28/06/2021	<u>Administration générale</u> <u>Délibérations - Créations d'emplois permanents</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE CRÉER un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de responsable du service urbanisme à temps complet, à compter du 1 ^{er} juillet 2021 ; DE CRÉER un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de chef de service des espaces verts à temps complet, à compter du 1 ^{er} juillet 2021. DE CRÉER un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de peintre à temps complet, à compter du 1 ^{er} juillet 2021. DE CRÉER un emploi permanent sur le grade d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe et d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d' ATSEM à temps non-complet, à compter du 1 ^{er} septembre 2021.	30/06/2021

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE		
28/06/2021	<u>Suite : Délibérations - Créations d'emplois permanents</u> L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.	30/06/2021		
28/06/2021	<u>Information : Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin - Rapport d'activité et compte administratif 2020</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE PRENDRE CONNAISSANCE du rapport d'activité et du compte administratif 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. (En annexes).	30/06/2021		
28/06/2021	<u>Délibération : Signature de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le projet de convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » Ville de Munster (68140) et Communauté de Communes de la Vallée de Munster » joint en annexe ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et convention nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	30/06/2021		
28/06/2021		30/06/2021		
<u>Délibération : Admissions en non-valeur – Service de l'Eau</u>				
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :				
Débiteur	Objet de la dette Motivation de la non-valeur	HT	TVA	TTC
LEFEVRE Wendy	Facture d'eau fin de contrat 2018 Poursuites sans effet (inférieur au seuil de poursuite)	2,93 €	0,16 €	3,09 €
DALLEAU Stéphanie	Facture d'eau fin de contrat 2019 Poursuite sans effet (certificat d'irrecouvrabilité)	17,95 €	0,99 €	18,94 €
TOTAUX		20,88 €	1,15 €	22,03 €

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
28/06/2021	<u>Délibération : Subvention initiation aux arts du cirque – Ecole élémentaire</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ATTRIBUER une subvention de 900 € à l'école élémentaire de Munster, afin de financer les interventions de Monsieur Jérôme SCHOLLER, professionnel des arts du cirque, dans le cadre du projet d'école et son axe « un environnement serein pour renforcer la confiance ». Les crédits sont à prendre sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».	30/06/2021

ARRETES DU MAIRE

DATE	OBJET
01/04/2021	Arrêté de circulation chemin du Kleebach du 07 au 23 avril - NEVES
01/04/2021	Arrêté portant autorisation d'ouvrir les commerces le 2 avril 2021
22/04/2021	Arrêté de circulation route de Gunsbach du 28 au 29 avril – ONF - EV
23/04/2021	Prolongation –Arrêté 32 de circulation chemin du Kleebach du 07 au 23 avril - NEVES
28/04/2021	Portant changement de mandataire à la régie de recettes borne camping-cars
28/04/2021	Portant changement de régisseur titulaire et de mandataire suppléant à la régie de recette droits de stationnement - horodateur
28/04/2021	Portant changement de mandataire suppléant à la régie de recettes droits de place aux foires et marchés
04/05/2021	Arrêté de circulation chemin du Bretzel du 05 au 14 mai - FRITSCH
04/05/2021	Arrêté de circulation rue du Chemin de Fer du 10 au 12 mai - GUTH
11/05/2021	Arrêté de circulation chemin du Kleebach le 12 mai – SDE VM
12/05/2021	Arrêté de circulation rue du Docteur Heid du 17 au 28 mai – PONTIGGIA
12/05/2021	Arrêté de circulation rue du 9ème Zouaves du 17 au 21 mai - PONTIGGIA
18/05/2021	Portant abrogation de l'arrêté du 1 er juillet 1922 portant sur l'autorisation d'ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés
18/05/2021	Arrêté portant sur l'autorisation d'ouvertures des commerces le 24 mai 2021
25/05/2021	Portant délégation de fonctions et de signature à Madame Monique MARTIN, première adjointe, du 3 au 18 juin 2021
25/05/2021	Autorisant le maintien d'ouverture au public du Foyer Saint Léger (ERP)
25/05/2021	Autorisant ouverture espace fitness au centre nautique La piscine (ERP)
09/06/2021	Arrêté temporaire débit de boissons Amicale de boules
09/06/2021	Arrêté de circulation rue Alfred Hartmann le 17 juin – M. ROUSSEL
11/06/2021	Arrêté de circulation Grand Rue le lundi 14 juin – BAUMANN J.D.
11/06/2021	Arrêté de circulation rue des Tanneurs du 14 au 27 juin – BAUMANN J.D.
14/06/2021	Portant sur l'autorisation d'exploiter un taxi
14/06/2021	Etablissant les lignes directrices de gestion
16/06/2021	Arrêté de circulation rue Martin Hilti du 17 au 25 juin - GUTH
16/06/2021	Arrêté de circulation rue Martin Hilti du 16 au 18 juin – Ville de Munster SDE
16/06/2021	Arrêté de circulation Vieux chemin d'Eschbach du 16 au 25 juin – Ville de Munster
16/06/2021	Arrêté de circulation et de stationnement rue Saint Grégoire et rue des Chaudronniers du 16 au 30 juin 2021 - GUTH
21/06/2021	Arrêté portant délégation de fonction d'Officier d'Etat-Civil
21/06/2021	Arrêté de circulation rues du Docteur Heid et du Soli du 21 juin au 16 juillet – CRJ-HD TELECOM
22/06/2021	Arrêté de circulation rues De Lattre De Tassigny et de Gunsbach du 05 au 13 juillet - COTTEL
22/06/2021	Arrêté de circulation Chemin du Kleebach du 25 juin au 9 juillet – PONTIGGIA ENERGIE
23/06/2021	Arrêté d'occupation du domaine public EMDV le 3 juillet 2021 parc Hartmann
23/06/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 3 et 4 juillet 2021 association Munster Escalade à la salle d'escalade.
23/06/2021	Arrêté d'occupation du domaine public Echo du Rebberg pour le 31 juillet 2021 et le 21 août 2021, place du marché de 19h à 22h.

ARRETES DU MAIRE

DATE	OBJET
23/06/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 31 juillet 2021 et le 21 août 2021, l'association « Echo du Rebberg » sur la place du marché
28/06/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet 2021 Immobilière LANDIS (nocturnes 2021).
30/06/2021	Arrêté temporaire autorisant l'ouverture des commerces jusqu'à 22h les 21 juillet et 11 août 2021
01/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 14 août 2021, Coup de pouce (la nuit des étoiles).
07/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 17 juillet et le 14 août 2021 ASM (Tarte flambée).
07/07/2021	Autorisation d'occupation du domaine public pour la fête de la tarte flambée
07/07/2021	Arrêté réglementant le stationnement et la circulation pour les nocturnes.
07/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Klei Belcha (nocturnes 2021).
07/07/2021	Arrêté de circulation chemin du Unter Moenschberg du 16 juillet 2021 au 28 janvier 2022 – BTP WEREY
08/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Hopla vins (nocturnes 2021).
08/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Au p'tit munster (nocturnes 2021).
09/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 15 juillet (VMT épicerie solidaire)
12/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Torrédaction Schreiber (nocturnes 2021).
12/07/2021	Arrêté de circulation rue du Dr Heid le 23 juillet 2021 – Cottel Réseaux
13/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Boulangerie Heinrich (nocturnes 2021).
13/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Bar des vosges (nocturnes 2021).
13/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Bar aux trésors (nocturnes 2021).
13/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 L'olivier (nocturnes 2021).
13/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Maison Dischinger (nocturnes 2021).
13/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 l'Oasis (nocturnes 2021).
15/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 le Wasen (nocturnes 2021).
15/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Imhoff (nocturnes 2021).
15/07/2021	Arrêté de circulation Grand Rue le 19 juillet 2021 – Schneider & Fils
16/07/2021	Arrêté de circulation rue Sainte Barbe le 20 juillet 2021 – Bianchi
20/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 S'stewla (nocturnes 2021).
20/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Néo Event (nocturnes 2021).
20/07/2021	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 21 juillet et 11 août 2021 Caméléo (nocturnes 2021)

